



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 10902

Texte de la question

M Jacques Rimbault attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des centres d'information et de documentation des établissements scolaires du second degré. Ces centres constituent des éléments importants de lutte pour la réussite de tous, des lors qu'ils disposent des moyens financiers nécessaires à leur fonctionnement. Répondre à cette exigence de développement suppose, en outre, la mise en place d'une politique de recrutement externe d'un niveau de formation équivalent à la licence ou à la maîtrise. Il lui demande s'il entre dans les intentions du Gouvernement de répondre à ces besoins dont un élément de réponse en matière de recrutement pourrait être la création d'un CAPES de documentation proposé depuis de nombreuses années par les personnels intéressés.

Texte de la réponse

Reponse. - Un arrêté instituant une section « M Documentation » au CAPES est en cours de signature. Il permettra de recruter dès la session 1990 des documentalistes-bibliothécaires par la voie d'un concours externe et d'un concours interne.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10902

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 1989, page 1330